REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation: 23 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents: 14

Procurations: Sandrine COULON donne pouvoir à Aurélie GAUMER

<u>Présents</u>: M. Bruno GRANCOING, Maire; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Jessica GATTE, Mme Audrey MEUNIER, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M Thomas REVET, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, Mr Alan DUVAL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés: 1

Secrétaire de séance : Mme Muriel HARTWICH

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte à l'unanimité

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

Accusé de réception en préfecture 087-218713501-20250930-DELIB037_2025-DE Reçu le 02/10/2025



N° 037 2025

✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait à Saint-Auvent, le 30 septembre 2025

Le Maire,

Bruno GRANCOING

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission En Préfecture le 02/20/2023 De la publication le 02/20/2025



Saint-Auvent

assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article 1.2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Carac	etérisation technique du serv	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Volumes facturés	
	1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
	1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	6
	1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	6
	1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	12
	1.9.1		12
	1.9.2		12
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	
	2.1.	Modalités de tarification	12
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	14
	2.3.	Recettes	
3.	Indic	ateurs de performance	15
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	15
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	16
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	19
	3.6.	Tx de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.7.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	25
	3.8.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	20
	3.9.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	21
	3.10.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	22
	3.11.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	22
	3.12.	Taux de réclamations (P258.1)	23
4.	Finar	ncement des investissements	
	4.1.	Montants financiers	24
	4.2.	Etat de la dette du service	24
5.	Actio	ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	25
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	25
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	25

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



		-	and the Street World	DOMESTIC .	
Le	service (est gére	au niv	eau 🗹	communal

- Nom de la collectivité : Saint-Auvent
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- · Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.): Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Nor
Collecte	\square	
Transport	\square	
Depollution		

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): Saint-Auvent
- Existence d'une CCSPL

☐ Oui

☑ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée1.3.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 495 habitants au 31/12/2024 (489 au 31/12/2023).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 330 abonnés au 31/12/2024 (326 au 31/12/2023).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

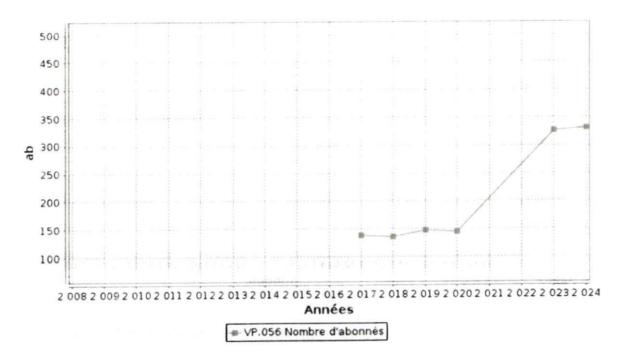
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2024	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2024	Variation en %
Saint-Auvent	326			330	1.2%
Total	326			330	1,2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 330.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 63,95 abonnés/km) au 31/12/2024. (63,18 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,5

habitants/abonné au 31/12/2024. (1,5 habitants/abonné au 31/12/2023).

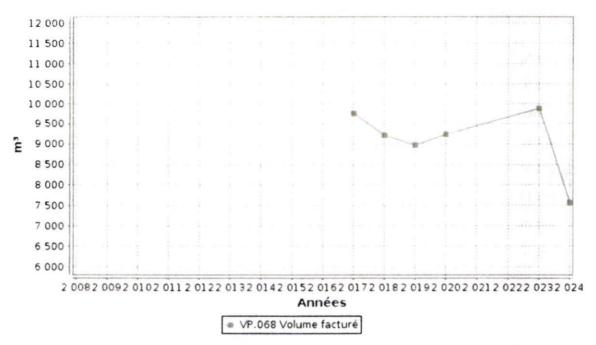


1.5. Volumes facturés



12620 0644 F70 C0231	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)		9394年6月春旬日前八十八	
Abonnés non domestiques		COLUMN THE MEASURE OF THE	
Total des volumes facturés aux abonnés	9 869	7 561	-23,4%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2024 (0 au 31/12/2023).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 2,23 km de réseau unitaire hors branchements.
- 2,93 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements.

soit un linéaire de collecte total de 5,16 km (5,16 km au 31/12/2023).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 5 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux

usées.

STEU N°1 : LA BERTHE

Code Sandre de la station: 0487135S0004 Caractéristiques générales Filière de traitement (cf. annexe) Date de mise en service Saint-Auvent (87135) Commune d'implantation Lieu-dit 50 Capacité nominale STEU en EH (1) Nombre d'abonnés raccordés Nombre d'habitants raccordés Débit de référence journalier admissible en m3/j Prescriptions de rejet Autorisation en date du ... Soumise à Déclaration en date du ... Type de milieu récepteur Milieu récepteur du rejet Nom du milieu récepteur Concentration au point de Rendement (%) Polluant autorisé et / ou rejet (mg/l) et ou DBO₅ et DCO ou MES et ou NGL et ou et NTK ou et ou pH NH4 et ou et ou Pt Charges rejetées par l'ouvrage Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté NGL Pt Date du bilan Conformité DBO₅ DCO MES 24h (Oui/Non) Rend Conc Rend Conc Conc Rend Conc Rend Conc Rend % % mg/l% mg/l % mg/l % mg/l mg/l

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : LE PEYRAT Code Sandre de la station : 0487135S0006

Filière de traitement Date de mise en se Commune d'impla Lieu-dit Capacité nominale Nombre d'abonnés Nombre d'habitant	ervice antation STEU en E s raccordés ts raccordés journalier a	EH (1)		Saint-	-Auvent (87135)					
Commune d'impla Lieu-dit Capacité nominale Nombre d'abonnés	s STEU en E s raccordés ts raccordés journalier a			1650700	-Auvent (87135)					
Lieu-dit Capacité nominale Nombre d'abonnés	s STEU en E s raccordés ts raccordés journalier a			1650700	-Auvent (87135)					
Capacité nominale Nombre d'abonnés	s raccordés ts raccordés journalier a			50				Salar Andrews			
Nombre d'abonnés	s raccordés ts raccordés journalier a			50							
	ts raccordés journalier a										
Nombre d'habitant	journalier a									ya li	
	and the second second	dmissible						****			
Débit de référence	reiet	PER PROPERTY.	en m³/j				CYCLY!				
Prescriptions de r											
· ·		Aut	orisation e	en date du							
Soumise	a	Déc	laration e	n date du .							
		Type de	milieu réc	epteur							
Milieu récepteu	r du rejet	Nom du	milieu réc	epteur	a policy						
Polluant aut	torisé	Conce	ntration a rejet (mg	u point de		et /	ou		Reno	dement (%	·)
DBO ₅						et		ou			
DCO			-3			et		ou			
MES			Y			et		u			
NGL					Г	7 et	П	u			
NTK					Г	et	П	ou	£ = \$		
pH					ſ	T et	П	ou			
NH ₄		7. 1.			Г	7 et		ou	Asset 1		
							=				
Pt					<u> </u>	et		ou			
Charges rejetées	par l'ouvra	ge									
				rmité du 1	1000			n rendem		аггете Р	
	Conformité Oui/Non)	DE	ı	DC			ES		1		Rend
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	%
		-									

STEU N°3 : LE BOURG Code Sandre de la station : 0487135S0003

		Code Si	andre de	la station	1.040/1	3330003					
Caractéristiqu	ues générales										
Filière de traite	ement (cf. anne:	xe)									
Date de mise e	n service				_						
Commune d'in	nplantation			Sain	t-Auvent	(87135)					
Lieu-dit											
Capacité nomi	nale STEU en I	EH (1)		120			Had 15	电影响	er stord		
Nombre d'abo	nnés raccordés										
Nombre d'hab	itants raccordés									_	
Débit de référe	ence journalier a	admissible	en m³/j			Marie (Marie)			1435140		
Prescriptions	de rejet										
		Aut	orisation	en date du	ı						
Sour	nise à	☐ Déc	laration e	n date du							
		NAME OF TAXABLE PARTY.	milieu réc	ALCOHOLD SOCIETY							
Milieu récep	pteur du rejet		milieu ré								
Polluan	t autorisé	Partie Partie	entration a rejet (mg	u point de	e	et	/ ou		Ren	dement (%	6)
DI	3O ₅					et		ou			
De	co					et		ou			
M	ES					et		ou			
N	GL		100		[et		ou			
N	TK					et		ou	-7550		
p	Н					et		ou			
N	H ₄ ⁺				ī	et	П	ou			
	Pt				ī	et					
And the second second second second		70						,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Maria de la		
Charges rejete	ees par i ouvra	ge	Conf	armité du	rejet en c	oncentrati	ion et/ou e	en renden	ent selon	arrêté	
Date du bilan	Conformité	DE			CO		ES		GL	P) t
24h	(Oui/Non)	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend	Conc	Rend
1224 1465		mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%	mg/l	%
											0.

STEU N°4 : LE BOURG SUD-EST Code Sandre de la station : 0487135S0005

érales cf. annex ce tion EU en E ccordés accordés arnalier a t	dmissible Auto Déc Type de Nom du	orisation e claration e milieu réc milieu réc	en date du cepteur cepteur u point de	<u> </u>						
tion TEU en Eccordés accordés armalier act	dmissible Auto Déc Type de Nom du	orisation e claration e milieu réc milieu réc entration a	en date du cepteur cepteur u point de							
EU en E ccordés accordés arnalier a t	Auto Déc Type de Nom du	orisation e claration e milieu réc milieu réc entration a	en date du cepteur cepteur u point de							
ccordés accordés armalier a t	Auto Déc Type de Nom du	orisation e claration e milieu réc milieu réc entration a	en date du cepteur cepteur							
ccordés accordés armalier a t	Auto Déc Type de Nom du	orisation e claration e milieu réc milieu réc entration a	en date du cepteur cepteur							
accordés irmalier a t	☐ Auto ☐ Déc Type de Nom du	orisation e claration e milieu réc milieu réc entration a	en date du . cepteur cepteur au point de							
rmalier a	☐ Auto ☐ Déc Type de Nom du	orisation e claration e milieu réc milieu réc entration a	en date du . cepteur cepteur au point de							
t ı rejet	☐ Auto ☐ Déc Type de Nom du	orisation e claration e milieu réc milieu réc entration a	en date du . cepteur cepteur au point de							
ı rejet	Déc Type de Nom du	elaration e milieu réc milieu réc entration a	en date du . cepteur cepteur au point de		et /	<i>l</i> ou		7,51,915		
	Déc Type de Nom du	elaration e milieu réc milieu réc entration a	en date du . cepteur cepteur au point de		et /	/ ou				
	Nom du	milieu réc entration a	cepteur au point de		et /	au.				
sé	Conce				et /	(au				
				et / ou				Rendement (%)		6)
					et		ou			
					et		ou			
					et		ou			
		744			et		ou		A has	
				Г	et	П	ou			
				Ī	Tet .			3111		
					_ et		ou			
1 ouvra	ge	Conf	amaité du	raigt on a	oncontrati	on et/ou e	n randam	ant calon	nerôtá	
formitá	DE									11
i/Non)	Conc	Rend %	Conc	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
fc	ormité	Non)	Confe ormité DBO ₅ Non) Conc Rend	Ormité DBO; DC Non) Conc Rend Conc	Conformité du rejet en conformité DBO ₅ DCO Non) Conc Rend Conc Rend	Conformité du rejet en concentration du reje	Conformité du rejet en concentration et/ou et DBO ₅ DCO MES Non) Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendemormité DBO ₅ DCO MES Non) Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc	conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon de l'ou en rendement de l	conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté DBO ₅ DCO MES NGL P Non) Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc Rend Conc

STEU N°5 : MARTEGOUTTE Code Sandre de la station : 0487135S0002

Caractéristiques générales Filière de traitement (cf. annexe Date de mise en service Commune d'implantation Lieu-dit			Sain	t-Auvent ((87125)					
Date de mise en service Commune d'implantation Lieu-dit			Sain	t-Auvent	871251					
Commune d'implantation Lieu-dit	I (I)		Sain	t-Auvent	(87125)					
Lieu-dit	I (I)		Sain	t-Auvent	871351					
	[(I)				(6/133)					
Committee of the CTELL on EL	I (1)		with make	-	a-1210e/211010		No. 20 April 18 East	allegation on the con-	F102	
Capacité nominale STEU en EH			30	and the second			22.00			
Nombre d'abonnés raccordés										
Nombre d'habitants raccordés			THEORY			78-78-78-78-78-78-78-78-78-78-78-78-78-7				Carlo Carlo
Débit de référence journalier ad	missible	en m³/j			100		11 974 2 4			
Prescriptions de rejet										
Commission	Auto	orisation e	en date du	1						
Soumise à	Déc	laration e	n date du	***						
	Type de i	milieu réc	cepteur							
Milieu récepteur du rejet	Nom du	milieu réc	cepteur							
Polluant autorisé	Concer	ntration a rejet (mg	u point de g/l)	•	et	ou		Rene	dement (%	6)
DBO ₅	TANKS.	all par	en sur pro	45 0470	et		ou			
DCO					et		ou			
MES					et		ou			
NGL			Supple		et		ou			
NTK					et		ou	11140		
рН					et		ou			
NH ₄					et		ou	la par		
Pt					et		ou			
Charges rejetées par l'ouvrage	e									
		Confo	ormité du	rejet en ce	oncentrati	on et/ou e	n rendem	ent selon	arrêté	
Date du bilan Conformité	DB	O ₅	Do	CO	M	ES	NO	GL	P	rt
24h (Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
									===	

- 1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)
 - 1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
LA BERTHE (Code Sandre : 0487135S0004)		117
LE PEYRAT (Code Sandre : 0487135S0006)		
LE BOURG (Code Sandre: 0487135S0003)		y y
LE BOURG SUD-EST (Code Sandre : 0487135S0005)		
MARTEGOUTTE (Code Sandre: 0487135S0002)		
Total des boues produites		

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en tMS	Exercice 2024 en tMS
LA BERTHE (Code Sandre : 0487135S0004)		0
LE PEYRAT (Code Sandre : 0487135S0006)		0
LE BOURG (Code Sandre : 0487135S0003)		0
LE BOURG SUD-EST (Code Sandre : 0487135S0005)		0
MARTEGOUTTE (Code Sandre : 0487135S0002)		0
Total des boues évacuées		0

Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de

l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Tarifs	plicables aux 01/01/2024 et 01/01/2025 sont les	Au 01/01/2024	Au 01/01/2025
Tarits	Part de la collecti		
		vite	
Part fixe (€ H			00.0
	Abonnement (1)	90 €	90 €
Part proportion	onnelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³	1,8 €/m³	1,8 €/m³
Autre :		€	e
	Part du délégata	nire	
Part fixe (€ H	IT/an)		
	Abonnement (1)	0€	0€
Part proportion	onnelle (€ HT/m³)		
		The second second	作素性,14 Mary 1995
			1-34 (8)
		0 €/m³	0 €/m³
	Prix au m³	U €/m³	0 em
	Taxes et redevar	ices	
Taxes			
	Taux de TVA (2)	10 %	10 %
		30.04	
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence	de la constanta	€/m³
	de l'Eau)	0,16 €/m³	E/m³
		€/m³	0 €/m³
	VNF rejet :	C/III-	U C/III

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes

- Délibération du 17/12/2024 effective à compter du 01/01_2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 04/10/2016 effective à compter du 04/10/2016 fixant la Participation pour le

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Raccordement au Réseau d'Assainissement.

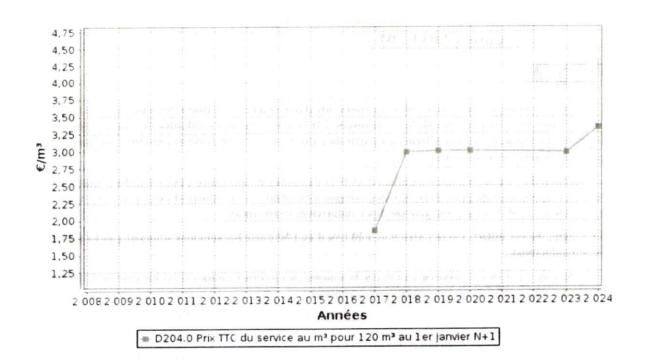
2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120 \text{ m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part	de la collectivité		
Part fixe annuelle	90,00	90,00	0%
Part proportionnelle	216,00	216,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	306,00	306,00	0%
Part du délégataire (en	cas de délégation de ser	vice public)	
Part fixe annuelle	0,00	0,00	%
Part proportionnelle	0,00	0,00	%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	0,00	0,00	%
Tax	es et redevances		
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20		%
VNF Rejet :		0,00	%
Autre :		48,12	%
TVA	32,52	35,41	8,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	51,72	94,62	83%
Total	357,72	400,62	12%
Prix TTC au m³	2,98	3,34	12,1%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



2.3. Recettes



Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 33 231 € (31 339 au 31/12/2023).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées = $\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 330 abonnés potentiels (100% pour 2023).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autreséléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A: PLAN DES RESEAU (15 points)	υX		
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point		0
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui: 5 points non: 0 point		0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		artie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques			
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions (1)		0
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95,22%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			X
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,)	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de réseau	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1. 2. 3. 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est ____ pour l'exercice

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers

points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10.11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
LA BERTHE	3	100	100
LE PEYRAT	3	100	100
LE BOURG	7,2	100	100
LE BOURG SUD-EST	7,2	100	100
MARTEGOUTTE	1,8	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2023).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

EMPHA 12 Lini) Triod General	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
LA BERTHE	3	100	100
LE PEYRAT	3 - 1	100	100
LE BOURG	7,2	100	100
LE BOURG SUD-EST	7,2	100	100
MARTEGOUTTE	1,8	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2023).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
LA BERTHE	3	100	100
LE PEYRAT	restrate to 3 militare soll	100	100
LE BOURG	7,2 1 11 11 11 11	100	100
LE BOURG SUD-EST	7,2	100	100
MARTEGOUTTE	1,8	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2023).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} *100$

3.7. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et — si

Accusé de réception en préfecture 087-218713501-20250930-DELIB037_2025-DE Reçu le 02/10/2025

l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2024 : 0

nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau = nombre de points noirs *100 linéaire du réseau de collecte hors branchements

Pour l'exercice 2024, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2023).

3.8. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un

élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	*******				0

Au cours des 5 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_{N} + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5* linéaire du réseau de desserte}* 100$$

Indice

3.9. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

	ention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la ière ne l'est	Exercice 2023	Exercice 2
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 4	0 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus		
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Non	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour	les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour l	es secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2023).

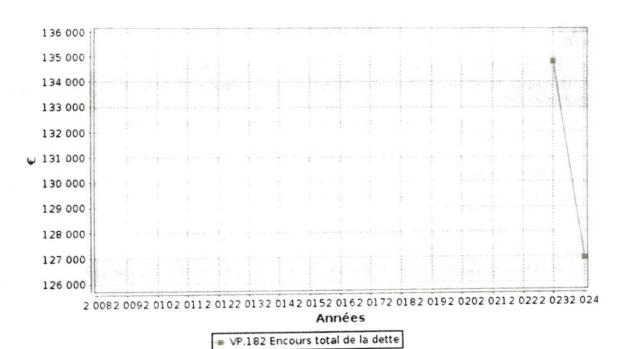
3.10. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	134 830,46	126 948,27
Epargne brute annuelle en €	119 633,17	14 113,1
Durée d'extinction de la dette en années	1,1	9



3.11. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels

Accusé de réception en préfecture 087-218713501-20250930-DELIB037_2025-DE Reçu le 02/10/2025

avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12/2024 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = tel que connu au 31 décembre de l'année en cours tel que connu au 31 décembre de l'année en cours chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente

	Exercice SNMinusl.year	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2023 tel que connu au 31/12/2024	1 502,52	1 325,82
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2023	34 472,93	29 806,58
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2023	4,36	4,45

3.12. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0 Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

taux de réclamations =
$$\frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * |000|$$

Pour l'exercice 2024, le taux de réclamations est de 0 pour 1000 abonnés (0 en 2023).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le	0	0
dernier exercice budgétaire	0	

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	134 830,46	126 948,27

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article
 L.261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple)
 pour aider les personnes en difficulté,

les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2024 ? 2 020,27 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,2672 €/m³ pour l'année 2024 (0 €/m³ en 2023).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	489	495
0202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
0203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]		0
0204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,98	3,34
	Indicateurs de performance		
201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	
203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	0,0	%
207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0,2672